

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

2024_135

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 décembre 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLoux Virginie, FIOUX Alain, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD
En exercice	62	
Titulaires Présents	48	
Suppléants Présents	2	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	55	

Madeleine, SCHIRA Bruno

PRÉSENTS Suppléants : DACKOW Jean-Michel, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- DRIEUX Sophie qui donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice
- MAURY Alice qui donne pouvoir à ROCH Jean-Marie

Excusés : AUBRUN Lynda, BREGEON Pascal, DAMAR Vincent, GAINAND Jean-Pierre, MARTIN Bernard, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur Xavier GUIBERT, Vice-Président en charge des Finances, s'exprime en ces termes :

Le receveur communautaire a fait parvenir la liste des produits irrécouvrables qu'il a dressée. Elle s'élève à 2 402,27 € pour le Budget Principal. D'autres sommes ne sont pas encore recouvrées.

- **Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;
- **Vu** la délibération N° 2024_052 en date du 15 avril 2024, portant adoption du Budget Primitif du Budget Principal pour l'année 2024 ;
- **Considérant** l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;
- **Considérant** sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;
- **Considérant** que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées jointe en annexe 1 pour un montant total de 2 402,27 € (articles 6541 et 6542) pour le Budget Principal correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 6816001011, 6955102511 et 6954972711 dressées par le comptable public ainsi répartis :

Article 6541 : Pertes sur créances irrécouvrables (non valeurs) : 2 312,47 €

Article 6542 : Créances éteintes : 89,80 €

Article 2 : Que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, articles 6541 et 6542.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 20/12/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 70000 - CC HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

N° de la liste : 6816001011

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A _____, le 14 novembre 2024
CEROUX Philippe

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 312,47 €	
6542	0,00 €	
Total	2 312,47 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

SLOW

ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE

EXERCICE	PIECE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Re
2022	7-703900000936-1		ADAM -NABET Raymond O	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	17,00		
			Total pour ADAM -NABET Raymond O				17,00		
2021	7-703900001318-1		BAKER Deborah	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	34,00		
			Total pour BAKER Deborah				34,00		
2020	7-702700000200-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	83	6541	26,40		
2018	7-703900000570-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	87-ex bc 709 creche	6541	44,00		
2020	7-702700000200-2		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	87-ex bc 709 creche	6541	44,00		
2020	7-702700000107-2		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	87-ex bc 709 creche	6541	44,00		
2020	7-702700000315-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	83	6541	46,20		
2020	7-702700000107-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	83	6541	62,70		
2018	7-703900000638-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	86-CENTRE AERE	6541	88,00		
2018	7-702700001050-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	83	6541	32,74		
2018	7-718094340011-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	86-CENTRE AERE	6541	160,00		
2018	7-718094330011-1		BARDU Alexandre	Poursuite sans effet	86-CENTRE AERE	6541	177,50		
			Total pour BARDU Alexandre				723,54		
2023	7-1373-1		BLONDEL Dorothee	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	0,80		
			Total pour BLONDEL Dorothee				0,80		
2023	7-895-1		BUNOUT Charline	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	3,00		
			Total pour BUNOUT Charline				3,00		
2023	7-1642-1		CDGFPT 87	RAR inférieur seuil poursuite	101-REVERSEMENT SUR SALAIRE	6541	1,14		
			Total pour CDGFPT 87				1,14		
2022	7-703900000837-1		COLIN -PLAUD Elodie O	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	25,50		
			Total pour COLIN -PLAUD Elodie O				25,50		
2021	7-703900001259-1		COURGIBET Sophie	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	17,00		
2021	7-703900000799-1		COURGIBET Sophie	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	17,00		
			Total pour COURGIBET Sophie				34,00		
2021	7-703900000801-1		DANDDIT -BAZELAIS Xav	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	25,50		
			Total pour DANDDIT -BAZELAIS Xav				25,50		
2021	7-703900000737-1		DAVID -FARIA LEITE Ma	Poursuite sans effet	86-CENTRE AERE	6541	17,00		
2021	7-703900000569-1		DAVID -FARIA LEITE Ma	Poursuite sans effet	86-CENTRE AERE	6541	51,00		
			Total pour DAVID -FARIA LEITE Ma				68,00		
2022	7-703900001858-1		DEKKAL Marion	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	54,00		
			Total pour DEKKAL Marion				54,00		
2021	7-703900000284-1		DILIBERTO Aida	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	8,50		
2021	7-703900000082-1		DILIBERTO Aida	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	34,00		
2020	7-703900001252-1		DILIBERTO Aida	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	42,00		

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE

SLOW

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Re
			Total pour DILIBERTO Alda				44,50		
2022	I-703900001210-1		EVANS Tommie	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	9,00		
			Total pour EVANS Tommie				9,00		
2022	I-703900000947-1		FALLAT Betty	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	8,50		
			Total pour FALLAT Betty				8,50		
2023	I-1838-1		GIMENEZ Claire	RAR inférieur seuil poursuite	87-ex bc 709 creche	6541	7,20		
			Total pour GIMENEZ Claire				7,20		
2021	I-703900000551-1		HENON Thierry	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	19,00		
2021	I-703900000520-1		HENON Thierry	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	25,50		
			Total pour HENON Thierry				44,50		
2022	I-703900000837-1		JAMMET Jimmy Ou Cyndi	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	25,50		
			Total pour JAMMET Jimmy Ou Cyndi				25,50		
2022	I-703900000999-1		JOETS-BOUBENNEE Matt	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	17,00		
			Total pour JOETS-BOUBENNEE Matt				17,00		
2022	I-247-1		LAFLEUR Bernard	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	195,27		
			Total pour LAFLEUR Bernard				195,27		
2021	I-359-1		LAFLEUR Sylvain	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	93,91		
			Total pour LAFLEUR Sylvain				93,91		
2023	I-2002-1		LAMBERT Emilie	Combinaison infructueuse d actes	87-ex bc 709 creche	6541	21,00		
			Total pour LAMBERT Emilie				21,00		
2020	I-703900000381-1		LECESNE Aurelie	Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	100,00		
			Total pour LECESNE Aurelie				100,00		
2023	I-1150-1		LEDON-CHELOT Thomas	RAR inférieur seuil poursuite	87-ex bc 709 creche	6541	0,10		
			Total pour LEDON-CHELOT Thomas				0,10		
2023	I-1968-1		MELLOR-LLOYD Edward	RAR inférieur seuil poursuite	87-ex bc 709 creche	6541	7,00		
			Total pour MELLOR-LLOYD Edward				7,00		
2023	I-1980-1		MONTELLER Stephane	RAR inférieur seuil poursuite	87-ex bc 709 creche	6541	12,60		
			Total pour MONTELLER Stephane				12,60		
2022	I-703900000961-1		MOUDOU LAUD Jerome Ou	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	17,00		
			Total pour MOUDOU LAUD Jerome Ou				17,00		
2020	I-703900000223-1		MOUSSA Asjdjani	Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	105,24		
			Total pour MOUSSA Asjdjani				105,24		
2020	I-703900000385-1		NAPOLI Albert	Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	100,00		
			Total pour NAPOLI Albert				100,00		
2023	I-2462-1		ODAME MENSAH Laure	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	3,00		
			Total pour ODAME MENSAH Laure				3,00		

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE



EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Re
2020	I-70390000977-1		PAILLER Ludovic	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	40,00		
2020	I-703900001087-1		PAILLER Ludovic	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	59,50		
			Total pour PAILLER Ludovic				99,50		
2022	I-703900001186-1		PAQUIGNON Magali Ou C	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	1,75		
			Total pour PAQUIGNON Magali Ou C				1,75		
2022	I-703900001006-1		POHREBNIAK -BRUX Your	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	0,29		
			Total pour POHREBNIAK -BRUX Your				0,29		
2022	I-703900000918-1		RENARD -STEIMBACH Pat	Poursuite sans effet	86-CENTRE AERE	6541	17,00		
2022	I-703900000958-1		RENARD -STEIMBACH Pat	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	25,50		
2021	I-703900000644-1		RENARD -STEIMBACH Pat	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	51,00		
			Total pour RENARD -STEIMBACH Pat				83,50		
2021	I-703900000380-1		SOUMAGNAC -BERTIN Dav	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	21,00		
			Total pour SOUMAGNAC -BERTIN Dav				21,00		
2016	I-77617830011-1		TEXIER Michel	Combinaison infructueuse d'actes	92	6541	183,13		
			Total pour TEXIER Michel				183,13		
2020	I-703900000900-1		VERGUET Gaylord	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	25,50		
			Total pour VERGUET Gaylord				25,50		
2022	I-703900001384-1		WAERZEGGERS Helene	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	18,00		
2022	I-703900001594-1		WAERZEGGERS Helene	RAR inférieur seuil poursuite	86-CENTRE AERE	6541	30,00		
			Total pour WAERZEGGERS Helene				48,00		
			TOTAL DE LA LISTE				2 312,47		

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE

SLO

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 70000 - CC HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

N° de la liste : 6954972711

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A _____, le 14 novembre 2024
CEROUX Philippe

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	40,00 €	
Total	40,00 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE

SLOW ✓

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Re
2023	1-1935-1		JAMMET - BONNET Nadia	Surendettement et décision effacement de dette	87-ex bc 709 creche	6542	40,00		
			Total pour JAMMET - BONNET Nadia				40,00		
			TOTAL DE LA LISTE				40,00		

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE



DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 70000 - CC HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

N° de la liste : 6955102511

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A

, le 14 novembre 2024
CEROUX Philippe

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	49,80 €	
Total	49,80 €	

A

, le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

SLOW

ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Re
2024	351-1		COMBO DAOU Anil	Surendettement et décision effacement de dette	86-CENTRE AERE	6542	30,40		
			Total pour COMBO DAOU Anil				30,40		
2024	484-1		COMBO DAOU Anil Ou Na	Surendettement et décision effacement de dette	86-CENTRE AERE	6542	19,40		
			Total pour COMBO DAOU Anil Ou Na				19,40		
			TOTAL DE LA LISTE				49,80		

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 087-200071942-20241216-2024_135-DE

510